

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[ARCH-FAM-2021-0-0815](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bernard-Demaneuf, 4 \[août 1846\]](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bernard-Demaneuf, 4 [août 1846]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection [Correspondant.e.s](#)

[Bernard-Demaneuf](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamiliestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[4 août 1846](#)

Lieu de rédactionEsquéhéries (Aisne)

Destinataire[Bernard-Demaneuf](#)

Lieu de destinationInconnu

Description

RésuméRéponse à une commande de poêles en date du 20 juillet 1846 : Godin répond tardivement après une longue absence et demande quel est le modèle des poêles demandés.

NotesLe brouillon occupe la partie médiane du folio 75v. La lettre est adressée à « Bernard Demaneuf au sort » : la localité nommée Le Sort n'est pas identifiée.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBernard-Demaneuf

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographieCommerçant en France dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

Informations sur le document source

CoteARCH-FAM-2021-0-0815

Collation1 p. (75v)

Nature du documentBrouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservationFamilstère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1446

2 août

Monsieur Bruin

après examen de la différence de portées que vous jugez
 à propos d'employer dans celle que je comptais avoir depuis
 le devis il m'est confirmé que ces portées valent vingt francs
 plus ~~par~~ moins que celle que l'on doit fournir je n'ai pas
 eu le temps de voir les deux derniers je considère que cinq
 des plus belles de celles que l'on doit avoir dans celles que je
 sont susceptibles de cette qualité sans ^{produire de profits par les dépenses}
 que je consentirai l'emploi de celles-ci me faire connaître et
 vous la faites accepter

Je suis en votre qui par négociation vous arrivera aussitôt
 pour travailler pour moi si vous m'en pouvez toujours vous en le
 service

4

Monsieur Lamoignon & associés

Je l'honneur de vous donner avis que je fais disposer
 les points que vous m'avez demandés par votre lettre datée du
 24 courant et que je pourrai aussitôt qu'il vous en sera avis
 en faire la répétition à la date de la semaine prochaine
 agréé

4

Monsieur Bernard Demanuf au port

vous m'avez écrit à la date du 20 août et je vous prie
 que vous m'expliquiez depuis à cause de ma longue absence
 veuillez me faire connaître quels sont les points dont il
 a été besoin afin que je puisse vous dire quand vous
 pourrez venir les chercher

Je suis l'honneur de vous saluer

4

Monsieur Lenoir Chef

Les quantités d'articles auxquels j'ai répondu en
 ce moment de mon changement d'établissement ont
 fait négliger jusqu'à ce jour de répondre à votre
 honnête lettre du 9 juillet dernier. C'est avec plaisir
 Monsieur que j'ai vu que vous consentiriez un nouveau traité
 avec nous dont je suis sûr de me faire connaître les
 époques de livraison que vous voudrez accepter car
 je dois vous dire que c'est la seule avantage que pour
 mon compte je puisse y trouver serait celui de deux livres
 avant la fin de septembre afin d'éviter l'embarras
 de mes magasins agréé et de son salut